

VOTRE RÉGION

LÉMAN | La récente autorisation de pratiquer le jet-ski sur le lac s'oppose à une vive réaction des associations de protection de l'environnement

Un collectif en création et une pétition pour faire couler un projet de base nautique

Un arrêt de la cour d'appel de Lyon qui légalise la navigation du jet-ski sur le Léman, nourrit le conflit entre les adeptes de cette activité et les défenseurs de la nature.

Coup de tabac sur la plus grande étendue d'eau d'Europe occidentale ! Les 89 milliards de m³ d'eau du Léman vont-ils faire le poids face à l'arrivée des motomarines ? Car dans son arrêt du 18 septembre, la cour d'appel de Lyon fait souffler le vent en faveur des passionnés de cette activité nautique, en cassant l'arrêté préfectoral du 7 février 1989. Ce texte réglementaire interdisait en effet, la navigation des Véhicules nautiques à moteur (VNM) sur toute la partie française du lac.

Pour faire barrage, plusieurs associations de protection de l'environnement ont décidé de se regrouper pour créer un collectif et lancer une pétition dans le sillage des résidents du Lumina à Maxilly où Pascal Garnieri, dirigeant de la société Sealac Jet, projette de créer une base nautique. Ce professionnel diplômé d'État, qui dénonce depuis une dizaine d'années l'iniquité de la réglementation, avait déjà déposé un projet à Saint-Gingolph. Projet refusé par l'autorité préfectorale et invalidé par le tribunal administratif de Grenoble en date du 20 juin 2013.

Mais voilà, son obstination devait payer en pointant une faille dans l'arrêté du préfet. Pascal Garnieri démontrait que le texte était illégal, dès lors qu'il introduisait une notion « d'interdiction générale et absolue » contraire « à la liberté de circulation, de commerce et d'entreprise ». En clair : pourquoi les jet-skis qui ne sont « pas plus nuisibles que les bateaux de plaisance libres de naviguer, seraient-ils interdits ? » Aujourd'hui, un nouveau texte est en cours d'élaboration pour encadrer l'activité jet-ski sur le lac. Res-

te que le document à l'état d'ébauche n'a pas encore été validé par le préfet.

Du coup, les associations -Lac pour tous, Amis de la nature, Sauvegarde du Léman, pêcheurs professionnels et amateurs, riverains- se préparent à l'action au cas où... Ils ont prévu d'organiser une réunion ce lundi 17 novembre pour finaliser ce collectif.

Une aberration selon la Sauvegarde du Léman

« Cette décision d'ouvrir le lac aux jet-skis est une aberration. Le Léman est un milieu protégé. Cette activité nautique est incompatible avec la gestion de la faune aquatique. Même sur le plan de la nidification, cela va poser un problème », explique Alain Gagnaire, vice-président de l'Association de sauvegarde du Léman. D'autant que cette autorisation va encourager les Suisses à venir en France pour s'adonner à leur plaisir...

Bien que différentes sur le plan de leurs spécificités, toutes ces associations ont un point commun : bouter hors du lac les motonautiques. « Si on laisse rentrer le loup dans la bergerie, il sera trop tard », prévient Alain Gagnaire. Nuisances sonores, risque d'accidents, mise en danger des baigneurs malgré un chenal de 300 m qui limite la vitesse à 5 nœuds (9 km/h)... Autant de craintes mal vécues par les opposants. À tel point que même la municipalité thononaise a décidé de présenter une motion contre le développement de cette activité, lors de sa prochaine séance. Une suggestion qu'avait émise l'élue écologiste, Elisabeth Charmot.

Jean-Jacques BERCHEMIN



La motonautique va-t-elle bientôt envahir le lac Léman ? Face à cette éventualité, les associations se mobilisent. Photo Le DA/Michel THOMAS

Les pêcheurs craignent une « invasion infernale » et un impact sur la faune aquatique

Une « invasion infernale » attend le lac Léman si les jet-skis sont bel et bien autorisés à y naviguer, estime le président de l'association de pêcheurs amateurs du lac Léman français Jean-Patrick Mauger.

Une association qui regroupe « près de 2 000 pêcheurs » et entend bien faire entendre sa voix, « ne pas se laisser faire ».

« De la folie furieuse »

« Ces engins, dont le rapport poids/puissance relève de la folie furieuse, sont incompatibles, non seulement avec l'image de tranquillité, de pureté du lac Léman, mais aussi avec nos activités, et notamment la "pêche à la traîne", pour laquelle nous utilisons des lignes longues de 50 mètres de part et d'autre du ba-

teau », explique Jean-Patrick Mauger, qui craint « des accidents très graves ».

L'Évianais Michaël Dumaz, vice-président de l'association agréée interdépartementale des pêcheurs professionnels des lacs alpins, qui regroupe les professionnels exerçant sur les lacs Léman, d'Annecy et du Bourget, craint lui « un impact sur la faune aquatique », déjà « poussée vers des zones plus profondes, ces dernières décennies, par l'activité nautique ».

Le professionnel en appelle ainsi au principe de précaution, « en attendant que l'on prouve par A plus B qu'il n'y a aucun impact ». Et promet une « action très forte » si les pêcheurs ne sont pas entendus d'une oreille attentive.

M.-A.C.



Les pêcheurs professionnels, tout comme les amateurs, sont sur le qui-vive. Ils craignent une « invasion infernale ». Photo Le DA/J.-B.

L'INFO EN +

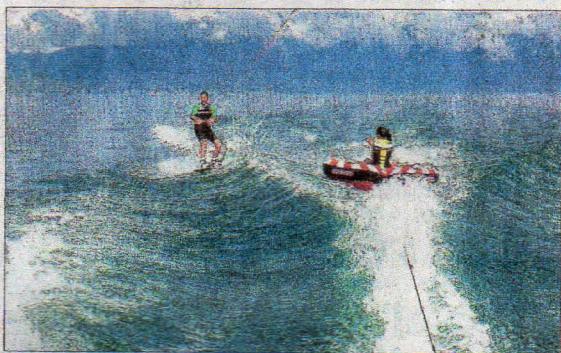
VNM : C'EST QUOI ?

■ Les engins de type scooter ou moto des mers, sur lesquels le pilote se tient à califourchon ou en équilibre dynamique, dont la puissance propulsive maximale autorisée dépasse 3 kilowatts.

■ Les planches à moteur, les engins de vague dont la puissance propulsive maximale autorisée dépasse 3 kilowatts.

■ Tout engin de vitesse ou de sport à carénage total ou partiel dont la puissance propulsive maximale autorisée dépasse 3 kilowatts et dont le programme d'utilisation ne permet pas une navigation au-delà d'un mille d'un abri.

À Évian-les-Bains, les Riders du ponton 12 soutiennent le projet de création d'une base nautique à Maxilly-sur-Léman



Les Riders du ponton 12 en pleine action. Photo DR.

LE CHIFFRE

20 000

C'est le nombre estimé de propriétaires de jet-skis en Suisse. La réglementation fédérale autorise les pratiquants à homologuer leurs embarcations, alors que les trois cantons, Genève, Vaud et Valais interdisent leur navigation sur les lacs.

Les Riders du ponton 12... L'appellation sonne plutôt bien. Ils ont même leur page Facebook où le jet-ski est roi. Photos dynamiques, vidéos spectaculaires, aspect convivial... Enfin, tout pour faire aimer les sports nautiques.

Leader de ce groupe non associatif, composé tout de même de 115 personnes qui partagent une même passion, Benoît Mouchet, chef d'entreprise, attendait lui aussi, avec impatience cette autorisation. « On pratique le wakeboard et le surfboard (NDLR : surfer sur la vague d'un bateau en étant tracté ou non), le jet-ski est idéal pour ces activités nautiques ».

Pour les Riders du ponton 12, le jet-ski ne représente aucun risque : « Déjà avec nos bateaux, on navigue toujours au large. On se limite à la baie de Lugrin et de Meillerie, là où les

zones ne sont que très peu fréquentées », soutient Benoît Mouchet. Et d'ajouter : « Le projet de Pascal Garnieri ne pose pas de problème environnemental. Les nuisances sonores ? Le bruit d'une Harley dérange plus que celui d'un jet-ski qui évolue loin au large. Et des motos, ce n'est pas ce qui manque ici ».

Benoît Mouchet est convaincu : « Pascal Garnieri s'est battu pour son projet. Et il a gagné. Il ne va donc pas prendre le risque de faire n'importe quoi sur le lac. » Cette décision

de la cour d'appel de Lyon a même encouragé des passionnés à franchir le pas : acheter un jet-ski. L'engin coûte entre 10 000 et 20 000 €. « Franchement, le lac appartient à tout le monde. Ces jet-skis sont spécialement conçus pour l'eau douce. À côté, un bateau de plaisance à moteur est beaucoup plus polluant. Et puis, à chaque fois qu'une nouveauté arrive, les gens sont contre alors qu'une telle activité est un plus pour l'économie locale. »

J.-J.B.

LA PHRASE

« Le lac Léman, ce n'est ni le Luna Park, ni la foire de Crête à Thonon avec ses manèges. »

Alain Gagnaire, vice-président de l'Association de sauvegarde du Léman



AD

DU 1^{er} OCTOBRE AU 30 NOVEMBRE 2014

L'HIVER S'ANNONCE BIEN AVEC LE CHÉQUIER AD

-40%

SUR ÉCLAIRAGE, BATTERIE, BALAIS D'ESSUIE-GLACE, PLAQUETTES DE FREIN

www.ad-auto.fr

AD, LA BONNE IDÉE POUR L'ENTRETIEN DE VOTRE AUTO